

DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE

Par délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2014, l'octroi d'une autorisation de voirie en vue de l'occupation du domaine public génère le paiement d'une redevance auprès du Trésorier Municipal. Son montant est calculé au prorata de la surface et de la durée d'occupation.

Les tarifs en vigueur sont les suivants : 0,75€ le mètre carré la première semaine ; 1,55€ le mètre carré à partir de la deuxième semaine et les suivantes. Minimum de perception de 38,50 euros

Toute demande devra parvenir à la Mairie au minimum 10 jours avant la date programmée de début des travaux (délai de publicité de l'arrêté).

NOM du demandeur :

ADRESSE du demandeur :

.....

☎@ :

Votre demande concerne :

des travaux

Adresse :

Du au.....

ou le.....

Nature des travaux :

Surface occupée :

Stationnement de Véhicules : Nombre :

Immatriculation :

Montage d'une grue : Échafaudage :

Benne : Dépôt de matériaux :

Pose d'une palissade : Réservation de places de stationnement :

Autre:(à préciser).....

.....

un déménagement

Du au.....

Stationnement de Véhicules : Nombre :

En cas de déménagement préciser la nouvelle adresse :

.....

Pontarlier le.....

Signature